

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 11 décembre 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANÇON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; JAVAUX Thomas ; LAIDIÉ Franck ; LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude

C.C.V.M :

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; JACQUIN Denis ; VIGNOT Anne

C.C.L.L : EDME Philippe ; FAIVRE Sarah ; GROLEAU Colette

C.C.V.M : MORALES Roland

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Procuration de vote :

Mandants : BOILLON Michel ; MAILLOT Elsa

Mandataires : DUCRET Sylvain ; BIZE Thibaut

Objet : Bilan salon pro Objectif D et conférence Famille Presque Zéro Déchet et avenant à la convention de partenariat avec MICROPOLIS

**BILAN SALON PRO OBJECTIF D ET CONFERENCE FAMILLE
PRESQUE ZERO DECHET ET AVENANT A LA CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC MICROPOLIS**

Rapporteur : Monsieur Sylvain DUCRET, Vice-Président

Le 20 novembre, le SYBERT, dans le cadre du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage, soutenu par l'ADEME, et pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, a organisé une journée sur la réduction et la valorisation des déchets.

Pour rappel, la journée était réservée aux professionnels et s'articulait en deux parties : un espace stands avec 44 exposants venus présenter leur offre de matériels, d'équipements ainsi que leurs services en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets, et un programme de deux conférences et de 36 ateliers sur les thématiques de l'économie circulaire. En soirée, le SYBERT avait invité Jérémie Pichon de la Famille Presque Zéro Déchet a donné une conférence grand public sur son mode de vie, suivie d'une séance de dédicace du livre qu'il a écrit, illustré par sa femme.

Un réel succès pour une première édition

Le Salon pro Objectif D constituait le 1^{er} évènement de ce genre dans la région. Avec 44 exposants, 36 ateliers et 2 conférences, cette manifestation a suscité l'intérêt et a trouvé son public avec un peu plus de 200 visiteurs sur la journée.

La conférence du soir a quant à elle affiché complet.

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance de ces informations.

Afin d'organiser ce Salon pro « Objectif D », le SYBERT a signé le 12 juillet 2018 une convention de partenariat avec Micropolis intégrant un certain nombre de prestations (basiques et spécifiques).

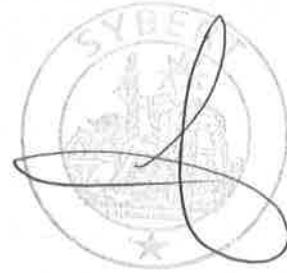
Depuis cette date, trois points relatifs aux frais fixes et forfaitaire doivent être actualisés, nécessitant de rédiger un avenant à cette convention :

- la teneur et le montant de restauration (+1 534,72 € HT)
- l'aménagement des salles inférieures du Palais des Congrès avec des systèmes de vidéoprotection (+ 940 € HT)
- la mise à disposition d'un espace supplémentaire pour la conférence du soir (+ 1 000 € HT).

Conformément à l'article 3 de la Convention initiale, le bilan financier sera établi par la SEM MICROPOLIS dans un délai de 60 jours après la tenue du Salon pro mais sur cette nouvelle base.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les éléments modificatifs de la convention de partenariat avec MICROPOLIS sur l'organisation du Salon pro « Objectif D » et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le **20 DEC. 2018**



Contrôle de légalité



Syndicat mixte de Besançon
et de sa Région pour le
traitement des déchets

Salon Pro « Objectif D »

Avenant n°1



Entre les soussignés :

La S.E.M. MICROPOLIS
3, Boulevard Ouest - BP 2019
25050 BESANCON CEDEX

Représentée par : Monsieur Didier SIKKINK - Directeur Général

d'une part,

et

SYBERT
4 rue Gabriel Plançon
25000 BESANCON

Représentée par : Madame Catherine THIEBAUT – Présidente, agissant en vertu de la
délibération du Conseil Syndical en date du 26 juin 2018, d'autre part,

Préambule

Dans le cadre de l'organisation de son Salon pro « Objectif D », le SYBERT a signé le 12 juillet 2018 une convention de partenariat avec Micropolis intégrant un certain nombre de prestations (basiques et spécifiques).

Depuis cette date, trois points ont évolué, nécessitant de rédiger un avenant à cette convention : la restauration, la location de matériels pour les salles et l'occupation de l'espace en soirée.

ARTICLE 1 : RESTAURATION

La convention initiale prévoyait un montant de 4 550 € HT pour l'accueil café, le pot de clôture et le cocktail dînatoire. Ont été ajoutés et/ou modifiés : les prestations effectives et le déjeuner.

Le montant final est de 6 084,72 €, soit un différentiel de 1 534,72 € HT à régler par le SYBERT à Micropolis.

ARTICLE 2 : MATERIELS POUR LES SALLES

Certaines salles du niveau inférieur du Palais des congrès n'étaient pas équipées techniquement pour des vidéoprojections. Par ailleurs, le SYBERT n'était pas en mesure de fournir un ordinateur pour chaque salle.

Aussi il a été convenu entre les parties que Micropolis se charge d'équiper les salles sur la base suivante :

- un ordinateur par salle (7 salles)
- trois vidéoprojecteurs pour les salles 3, 5 et 6

Le montant de cette prestation complémentaire s'élève à 940 € HT.

ARTICLE 3 : OCCUPATION DE L'ESPACE LORS DE LA CONFERENCE DU SOIR

Un certain nombre de structures ayant confirmé leur participation en soirée (avant et après la conférence grand public) pour sensibiliser le grand public, le SYBERT a confirmé l'occupation d'une surface de 21 m2 au niveau inférieur, répartie en différents espaces.

Micropolis s'est chargé de l'installation de tables et chaises ainsi que l'électricité (coffret 3kW), pour un tarif de 1 000 € HT.

Ces frais supplémentaires sont ajoutés à la tarification listée dans le paragraphe « relation commerciale-tarification » de la Convention initiale, soit un montant final arrêté de 30 524,72 € HT au titre des frais fixes (intégrant les 3 points ci-dessus mentionnés).

Conformément à l'article 3 de la Convention initiale, le bilan financier sera établi par la SEM MICROPOLIS dans un délai de 60 jours après la tenue du Salon pro mais sur cette nouvelle base.

Fait à BESANCON, le _____ en deux exemplaires.

Pour le SYBERT
Catherine THIEBAUT,
Présidente

Pour la SEM MICROPOLIS
Didier SIKKINK,
Directeur Général